

Réseau Innov'Alim : interface entre le développement économique du territoire et la politique alimentaire locale

Septembre 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau Innov'Alim

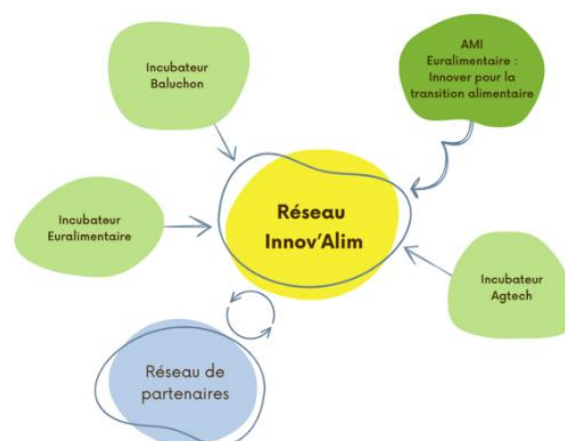
Initialement, des élu.es ont porté la création d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à la suite du Covid-19 en 2021 pour redynamiser et recruter des entreprises innovantes sur le marché. Ils souhaitent développer un marché novateur orienté nutrition santé et le développement d'une alimentation saine sur le territoire de la MEL.

Ce territoire représente 95 communes et 1,2 million de consommateurs répartis sur un territoire urbain et rural. La MEL est la métropole la plus agricole de France, 43 % de la surface de son territoire est cultivée.

Le réseau issu de l'AMI appelé Innov'Alim, il est animé par la MEL depuis 2022.

En plus des lauréats de l'AMI, le réseau est composé des incubés des incubateurs : Euralimentaire (pilote et animé par Eurasanté), Baluchon et Agro-tech, tous présents sur le territoire de la MEL.

Un comité de partenaires qui a l'habitude d'accompagner les entreprises du territoire participe au réseau Innov'Alim.



Les voies d'entrée dans le réseau Innov'Alim (Source : la MEL)

Tous les ans cet AMI est relancé et l'animation se déroule de septembre à février. Les thématiques sont constantes : nutrition et santé, sécurité et traçabilité, emballages et praticité, usage et expérience consommateur, logistique alimentaire et distribution, et diminution des pertes alimentaires.

Les projets retenus sont très divers, ils couvrent l'ensemble des maillons de la filière alimentaire (amont et aval). Les structures composant le réseau sont variées, par exemple, il y a des sociétés, des collectivités territoriales et des associations.

Dès la fin de la première année de lancement de l'AMI, le réseau s'est formé avec la volonté de

continuer de suivre les projets accompagnés et de créer du lien entre acteurs. Une centaine d'entreprises et autres structures constituent le réseau et les ateliers mobilisent des petits groupes volontaires.



Logo Réseau Innov'alim (Source : la MEL)

Historique du réseau

- Octobre 2020 : Délibération « Lancement de la concertation Euralimentaire »
- 1^{er} mai 2021 : lancement de l'AMI « Euralimentaire : Innovation de la fourche à la fourchette »
- 2023 : lancement de l'AMI : « Euralimentaire : Innovation de la fourche à la fourchette »
- 2024 : intégration au réseau des incubés du Baluchon, Euralimentaire et AgTech
- 2024 : lancement de l'AMI « Euralimentaire : Innover pour la transition alimentaire »
- 2025 : lancement de l'AMI « Euralimentaire : Innover pour la transition alimentaire »

Le nombre de lauréats évolue chaque année en fonction du nombre de dossiers déposés, mais il n'y a pas de limite quant au nombre de lauréats étant donné que cela ne donne pas

accès à un financement mais à un accompagnement à travers le réseau. Les lauréats bénéficient d'une entrée gratuite dans un réseau, avec l'accès à l'animation également gratuite.

Euralimentaire : historique du site



Logo Euralimentaire

Le MIN de Lomme a été créé en 1972 et géré en délégation de service public. C'est aujourd'hui un marché de gros avec principalement des fruits et légumes.

En 2016, la MEL a la volonté de créer un 5ème site d'excellence Euralimentaire (après EuraTechnologies, Eurasanté, EuraMaterials, Plaine Images). Euralimentaire prend place sur le site historique de l'ancien MIN. Cela s'est traduit par l'arrivée de l'incubateur Euralimentaire animé par le site d'excellence d'Eurasanté.

Le site d'excellence Euralimentaire a été officiellement créé en 2019 à la suite du déclassement du MIN en marché de gros privé. Ce site a pour vocation de booster la création d'entreprises de la filière alimentaire. Il est venu s'insérer dans un site préexistant. Cela s'est traduit en partie par le déclassement donnant une place aux grossistes dans la gouvernance du marché, la vente de cases à des grossistes (désormais propriétaires) et le foncier restant est géré par la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Euralimentaire. Dans cette SAEM, la MEL a une place importante malgré la privatisation du marché.



Incubateur Eurasanté

Les sites d'excellence de la MEL ont pour objectif de créer un quartier autour du site, à l'instar des autres sites d'excellence de la MEL, Euralimentaire a pour vocation d'animer un parc d'activité autour de l'alimentation, au sein du marché de gros mais aussi dans la zone d'activité périphérique. Pour le parc d'activités Euralimentaire, il a vocation à concentrer des activités en lien avec l'alimentaire.

En quelques chiffres :

- 50 grossistes dont 28 propriétaires
- 1 650 acheteurs
- Environ 550 emplois

Les objectifs auxquels veut répondre le réseau :

La volonté du réseau est de dynamiser le tissu économique local dans le secteur de l'agroalimentaire et favoriser les concepts innovants et durables. L'AMI permet également d'agir sur toute la filière alimentaire et pas uniquement fruits et légumes.

- Rassembler des entreprises ou porteurs de projet à travers une programmation de rencontres, visites apprenantes et conférences
- La mise en relation avec le réseau de partenaires permet de créer des coopérations efficaces pour dynamiser le tissu économique local.

- Répondre à des manques sur le territoire et proposer des innovations « Food tech » ayant vocation à perdurer et s'étendre

Les partenaires sont : la région Hauts-de-France, la SAEM Euralimentaire, A Pro Bio, Polytech Lille, les universités, les chambres consulaires et bien d'autres¹.

Ils participent à toutes les étapes de l'AMI :

- Sélection des lauréats
- La soirée de lancement : les lauréats pitchent leurs projets d'entreprises ou entreprises, les partenaires viennent identifier leurs besoins et questionner leurs projets
- Suivi des lauréats : propositions d'accompagnement, formations ou ateliers à destination des lauréats



Soirée de lancement du réseau (juin 2024) – Source : site des entreprises de la MEL

L'enjeu reste de mettre en relation les membres du réseau avec les entreprises et acteurs de l'agroalimentaire locaux. Certaines entreprises passées par l'AMI et le réseau travaillent désormais avec des grossistes mais cela ne représente pas la majorité, ces relations restent encore à structurer.

¹ L'ensemble des partenaires pour l'année 2025 : [Annuaire Partenaires - Réseau Innov'alim](#)

Actions concrètes du réseau :

Des temps collectifs sont prévus tout au long de la période d'animation :

- Soirée de lancement : les nouveaux lauréats présentent leurs projets au réseau et partenaires, ce temps permet l'identification des besoins des porteurs de projet
- Groupe de co-développement : les entreprises sélectionnées ont pu affiner leurs stratégies avec un atelier pour développer leur pitch, communication
- Session de travail : comprendre et répondre aux marchés publics
- Visites : des salons, la ferme du fort...

Quelques chiffres clefs

Un réseau qui répond à ses objectifs.

- 84% des projets ont mené à la création d'une entreprise
- 12 événements ont été organisés sur l'année 2025-2026
- Sur les 5 ans du réseau, 65 projets AMI ont été accompagnés dont 45 encore valides aujourd'hui

Lien avec le marché de gros :

La SAEM Euralimentaire a pour rôle la gestion du site composé d'acteurs privés tels que les grossistes.

Le site d'excellence Euralimentaire va, quant à lui, réunir le marché de gros, l'incubateur et l'accélérateur FoodTech, des entreprises de l'alimentation, de la logistique mais aussi des projets immobiliers.

Limites et perspectives du réseau :

Dans tous réseaux, le maintien d'une dynamique reste l'un des objectifs premiers. Aujourd'hui, le nombre de lauréats diminue chaque année. Une réflexion est menée pour potentiellement faire évoluer à un AMI tous les 2 ans.

Le site d'excellence Euralimentaire arrive à maturité, il a aujourd'hui vocation à reprendre l'animation du réseau prochainement.

Liens avec PAT :

- Ce réseau est co-animé par deux techniciennes, représentant les services « innovation-recherche » et « nature, agriculture et environnement » à la MEL.
- L'AMI s'inscrit dans le cadre du PAT métropolitain à travers sa participation au développement d'une économie agricole et alimentaire sur le territoire. L'aspect de logistique et de distribution constitue l'un des principaux apports du Marché au PAT.
- La constitution d'un maillage d'acteurs locaux et de coopération territoriale solide entre acteurs variés vient appuyer le rôle mobilisateur du PAT.
- L'objectif étant de ne pas doubler les actions du PAT en soutien des filières et des acteurs locaux mais de venir en complément avec un soutien aux entreprises agroalimentaires ou des associations.
- Les lauréats de l'AMI soutiennent une agriculture et une alimentation durable en miroir de la politique agricole et alimentaire de la MEL.
- Ces entreprises vont soutenir la structuration de filière locale, l'économie locale et apporter une valeur ajoutée au secteur de l'alimentation.
- Ce réseau participe à l'engagement du PAT dans la co-construction d'un meilleur système alimentaire aux métropolitains.

Contact

Pour la Métropole Européenne de Lille

Adeline Desclaux

Chargée de filière Alimentation

adesclaux@lillemetropole.fr

Nolüen Germain

Cheffe de service Agriculture, Biodiversité et Alimentation

ngerman@lillemetropole.fr

Pour Terres en villes :

Laura Guellier

Chargée de mission

laura.guellier@terresenvilles.org

Paul Mazerand

Responsable animation de réseaux

paul.mazerand@terresenvilles.org

Fiche élaborée par Terres en villes, en préparation de la rencontre régionale Grand Nord du 3 septembre 2026 au Marché de gros de Lomme, Métropole Européenne de Lille, sur la base d'entretiens avec Adeline Desclaux, de la Métropole Européenne de Lille et des visites lors de la rencontre.